Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DES
HAUTES PYRENEES

PREFETE DES HAUTES PYRENEES
Cabinet - Pôle Communication Interministérielle

DOSSIER PRESSE 14/01/2016

RESTAURATION COLLECTIVE ET CIRCUITS COURTS

apporter des réponses concrètes et adaptées au contexte local

Le plan de soutien à l'élevage et la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 ont fait de l'ancrage territorial de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles l'une des finalités de la politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation.

La restauration collective est au cœur de notre société : elle concerne les établissements scolaires, les entreprises, les hôpitaux, les administrations, les maisons de retraite, les crèches, etc.

Elle représente une réelle opportunité pour le secteur agricole de garantir localement des débouchés et pour les consommateurs de satisfaire leurs attentes.

Les services de l'État sont mobilisés pour aider les acteurs de la restauration collective à passer d'un approvisionnement ponctuel à des achats locaux significatifs.

Une première réunion d'information des acteurs de la restauration collective a eu lieu le 2 novembre 2015. Elle sera suivie en ce début d'année par la mise en place de travaux sur les thèmes suivants :

* Rédaction des appels d'offre (pour les établissements du secteur public)

* Recensement des demandes et des contraintes de la restauration collective auxquelles pourrait répondre l'offre locale (planification, volumes, équipements, régularité d'approvisionnement, logistique, prix,...)

* Connaissance de l'offre locale et de ses contraintes (quels outils à mettre en place pour une mise en réseau des acteurs concernés ? comment prendre en compte les contraintes en terme de quantités, types de produits ou saisonnalité ? Comment favoriser l'adhésion des personnels de cuisine et des convives ?...)

Deux groupes de travail se réunissent depuis le mois de décembre 2015 pour apporter des réponses concrètes et adaptées au contexte local.

Contact Presse :
Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05
pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65
site internet : http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/